

CHLORURE FERRIQUE-107

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 107

Autres Moyens d'Identification : Chlorure Ferrique / Ferric Chloride

N° de Pièces Connexes : 107-500ML, 107-1L, 107-4L, 107-5G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Solution de gravure de PCB et pour cliché de photogravure

Usage contre-indiqué : Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Dustronics Inc.
10 Bramhurst Ave., Unit 18
Brampton, ON L6T 5H1
CANADA

Tel: 416-880-6772
Email: service@dustronics.com
www.dustronics.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7



CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

CHLORURE FERRIQUE-107**Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

| Critère | Catégorie | Mention | Symbole |
|-----------------------------------|-----------|---------------|--------------|
| Lésions Oculaires Graves | 1B | Danger | Corrosion |
| Matière Corrosive pour les Métaux | 1 | Attention | Corrosion |
| Irritation Cutanée | 2 | Attention | Exclamation |
| Toxicité Aiguë | 4 | Attention | Exclamation |
| Dangers pour le Milieu Aquatique | 3 | <i>aucune</i> | <i>aucun</i> |

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

| Mention | DANGER |
|---|---|
| Symboles | Mention de Danger |
|  | H318 : Provoque de graves lésions des yeux H290 : Peut être corrosif pour les métaux |
|  | H315 : Provoque une irritation cutanée H302 : Nocif en cas d'ingestion |
| <i>Sans objet</i> | H402 : Nocif pour les organismes aquatiques |

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107*Continuation...*

| Prévention | Conseils de Prudence |
|---------------------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P280 | Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. |
| P234 | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. |
| P264 | Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Intervention | Conseils de Prudence |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P390 | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P301 + P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| Stockage | Conseils de Prudence |
| P406 | Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieur. |
| Élimination | Conseils de Prudence |
| P501 | Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. |

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

| Critères HCS2012 | Mention de Danger/ Conseils de Prudence | Mention | Symboles |
|-------------------------|--|----------------|-----------------|
| Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

| No. CAS | Nom Chimique | %(poids) |
|----------------|---|-----------------|
| 7705-08-0 | trichlorure de fer (FeCl ₃) | 37-42% |
| 7647-01-0 | acide chlorhydrique | 1.0% |
| 7758-94-3 | dichlorure de fer (FeCl ₂) | <1.0% |

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition *Code SGH: Conseils de Prudence*

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX P305 + P351 + P338, P310

Symptômes Immédiat *rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique*

Intervention Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU P303 + P352, P332 + P313, P362 + P364

Symptômes Immédiat *rougeur, irritation, coloration de la peau brune*

Intervention Laver la peau abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107*Continuation...***EN CAS D'INGESTION** P330, P301 + P302**Symptômes Immédiat** *irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement, diarrhée***Intervention** Rincer la bouche.
En cas de malaise, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**EN CAS D'INHALATION** P304 + P340**Symptômes Immédiat** *toux, irritation des voies respiratoires, mal de gorge***Intervention** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.**Danger Spécifiques** Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes.

Un contact prolongé avec des métaux dans un espace confiné peut produire des quantités explosives d'hydrogène.

Produits de Combustion À plus que 200 °C, des gaz toxiques et corrosifs comprenant du chlore, du chlorure d'hydrogène et des oxydes de fer peuvent se dégager.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

CHLORURE FERRIQUE-107

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

| | |
|--|--|
| Protection Individuelle | Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8. |
| Précautions à Prendre pour l'Intervention | Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. |
| Précautions pour l'Environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau. |
| Méthode de Confinement | Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite). |
| Méthode de Nettoyage | Neutraliser avec de la chaux ($\text{Ca}(\text{OH})_2$ ou CaCO_3) ou du carbonate de sodium (Na_2CO_3). Recueillir le liquide dans un récipient en plastique. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. |
| Méthode d'Élimination | Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13. |

Section 7 : Manutention et Stockage

| | |
|--------------------|--|
| Prévention | Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Manutention | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu. Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Stockage | Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieur. |

CHLORURE FERRIQUE-107**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

| Nom chimique | Pays/Provinces | Limite d'Exposition Admissible (PEL) | Limite d'Exposition à Court Terme (LECT) |
|--|-----------------------|---|---|
| trichlorure de fer ^{a)} (sel de fer soluble) | ACGIH | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | U.S.A. OSHA PEL | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | U.S.A (WEEL) | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada AB | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada BC | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada ON | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada QC | 1 mg/m ³ | Non établi |
| dichlorure de fer ^{a)} (sel de fer soluble) | ACGIH | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | U.S.A. OSHA PEL | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | U.S.A (WEEL) | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada AB | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada BC | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada ON | 1 mg/m ³ | Non établi |
| | Canada QC | 1 mg/m ³ | Non établi |
| acide chlorhydrique | ACGIH | Non établi | 2 ppm (Plafond) |
| | U.S.A. OSHA PEL | Non établi | 5 ppm (Plafond) |
| | Canada AB | Non établi | 2 ppm (Plafond) |
| | Canada BC | Non établi | 4.7 ppm (Plafond) |
| | Canada ON | Non établi | 4.7 ppm (Plafond) |
| | Canada QC | Non établi | 5 ppm (Plafond) |

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite pour le sel de fer, solubilité en Fe

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards ou aérosols, porter un respirateur comme un respirateur à particules N95 ou respirateur à gaz acide AG.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

CHLORURE FERRIQUE-107**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

| | | | |
|--|----------------------------------|---|----------------|
| État Physique | Liquide | Limite Inférieure d'Inflammabilité | Sans objet |
| Apparence | Brun rouge foncé | Limite Supérieure d'Inflammabilité | Sans objet |
| Odeur | Légèrement acide et ferrugineuse | Pression de Vapeur @20 °C | Négligeable |
| Seuil d'Odeur | Pas disponible | Densité de Vapeur | 1 (Air =1) |
| pH | <2 | Densité Relative @25 °C | 1.38-1.49 |
| Point de fusion/ Point de Congélation | -50 °C [-58 °F] | Solubilité Dans l'Eau | Soluble |
| Point Initial d'Ébullition | 110 °C [230 °F] | Coefficient de Partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Point d'Éclair | Sans objet | Température d'Auto-inflammation | Pas disponible |
| Taux d'Évaporation | >1 (BuAc=1) | Température de Décomposition | Pas disponible |
| Inflammabilité | Non inflammable | Viscosité @25 °C | Pas disponible |

CHLORURE FERRIQUE-107

Section 10 : Stabilité et Réactivité

| | |
|----------------------------------|---|
| Réactivité | Réagit avec les métaux pour former de l'hydrogène inflammable. Réagit avec les alcalis (bases). |
| Stabilité chimique | Stable sous les conditions de température et de pression normale |
| Conditions à éviter | Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs ou du brouillard. À plus que 200 °C, des gaz toxiques et corrosifs comprenant du chlore, du chlorure d'hydrogène et des oxydes de fer peuvent se dégager. |
| Matériaux Incompatibles | métaux alcalins, chlorure d'allyle, oxyde d'éthylène, nylon, styrène, oxydants forts, bases fortes |
| Polymérisation | Ne se produira pas |
| Produits de Décomposition | Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5. |

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

| | |
|-------------------|---|
| Yeux | Peut provoquer de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires. |
| Peau | Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau et une coloration de la peau brune. |
| Inhalation | L'inhalation des vapeurs peuvent causer de la toux, une irritation des voies respiratoires ou un mal de gorge. L'exposition à de fortes doses de chlorure d'hydrogène peut provoquer une toux, une respiration laborieuse et un essoufflement. |
| Ingestion | Peut causer une irritation sévère de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. À fortes doses, il peut également provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Chronique | Sans effet connu |

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

| Nom Chimique | DL50 oral | DL50 dermique | CL50 inhalation |
|---------------------|----------------------|------------------------------------|---------------------------|
| trichlorure de fer | 316 mg/kg Rat | Pas disponible | Pas disponible |
| dichlorure de fer | 300 mg/kg Rat | 2 000 mg/kg Rat | Pas disponible |
| acide chlorhydrique | 238—277 mg/kg Rat | 5 010 mg/kg Lapin ^{a)} | 4.2 mg/L 1 h Rat (gas) |

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d`ECHA furent consultées.

a) Valeur rapportée par Monsanto

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation de la peau**

Provoque une irritation de la peau.

Lésions/irritation des yeux

Le mélange provoque des lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

Ne donne pas lieu à une classification, car la concentration en acide chlorhydrique est inférieure au seuil de classification.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le trichlorure de fer est un polluant aquatique aigu de catégorie 3, avec une CL50 48 h de 23 mg/L pour *Oryzias latipes*; CE50 9,6 mg/L de *Daphnia magna* (puce d'eau).

Le dichlorure de fer est un polluant aquatique aigu de catégorie 3, avec une CL50 48 h de 48.6 mg/L pour *Oryzias latipes*; CE50 19.0 mg/L de *Daphnia magna* (puce d'eau).

L'acide chlorhydrique est un polluant aquatique aigu de catégorie 2 avec une CL50 24 h de 4 mg/L pour *Carassius auratus* (poisson rouge); CE50 48 h de *Daphnia magna* à 1.5 mg/L (puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

CHLORURE FERRIQUE-107

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

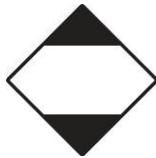
Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins

107-500ML, 107-1L, 107-4L

Quantité Limitée



Tailles supérieures à 1 L

107-5G

Numéro UN : UN2585

Appellation Réglementaire :

Chlorure de Fer en Solution

Classe : 8

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : No



Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 1 L ou moins

107-500ML*

Quantité Limitée

Y841

Emballage combiné

Qté Net par emballage

Intérieur = 0.5 L

Qté Net total par

emballage = 1 L



Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)

107-500ML, 107-1L, 107-4L**

Numéro UN : UN2585

Appellation Réglementaire :

Chlorure de Fer en Solution

Classe : 8

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Non



Disposition Particulière A803 :

Doit utiliser un emballage répondant aux critères du groupe d'emballage II.

Attention: Le 107-5G est interdit par voie aérienne

* Doit être réemballé dans un emballage combiné avec une quantité nette maximale de 1 L.

** Les tailles 107-4L ne peut être transportées que par avion fret.

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

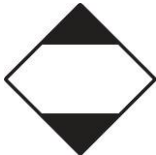
Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

Tailles de 1 L ou moins

107-500ML, 107-1L, 107-4L

Quantité Limitée



Tailles supérieures à 1 L

107-5G

Numéro UN : UN2585

Appellation Réglementaire :

Chlorure de Fer en Solution

Classe : 8

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Non



Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Classification SIMDUT

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

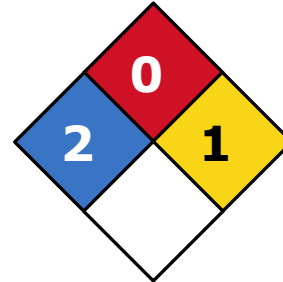
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

| | | |
|--------------------------------|----------|----------|
| SANTÉ : | * | 2 |
| INFLAMMABILITÉ : | | 0 |
| RISQUE PHYSIQUE : | | 1 |
| PROTECTION PERSONELLE : | | |

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du dichlorure de fer (No. CAS 7758-94-3; quantité rapportable= 100 lb), du trichlorure de fer (No. CAS 7705-08-0; quantité rapportable= 100 lb) et de l'acide chlorhydrique (No. CAS 7647-01-0; quantité rapportable= 5 000 lb)), qui sont assujettis sous CERCLA aux exigences de déclaration.

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 01 février 2022

Annule et Remplace 15 février 2019

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

CHLORURE FERRIQUE-107

Abréviations

| | |
|---------|---|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) |
| C.I.R.C | Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = <i>IARC</i>) |
| CL50 | Concentration Létal 50% (en anglais = <i>LC50</i>) |
| CLmin | Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i>) |
| COV | Composés Organiques Volatils (en anglais = <i>VOC</i>) |
| CTmin | Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i>) |
| CE50 | Concentration effective médiane (en anglais = <i>EC50</i>) |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| DL50 | Dose Létal 50% (en anglais = <i>LD50</i>) |
| MPT | Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = <i>TWA</i>) |
| NTP | National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National) |
| LEMT | Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = <i>OEL</i>) |
| LECT | Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = <i>STEL</i>) |
| PEL | Limite d'Exposition Admissible |
| Qté Net | Quantité nette |
| SGH | Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = <i>GHS</i>) |
| NTP | National Toxicology Program |

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.dustronics.com
Courriel : service@dustronics.com

Téléphone : 416-880-6772

Adresses

Siège Social
10 Bramhurst Ave. Unit 18
Brampton, ON L6T 5H1

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. Dustronics Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.